

Conseil Général de la commune de Vulliens

Procès-verbal de la séance du 24 septembre 2020

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Votation du huis clos (si la galerie devait être utilisée pour respecter les dispositions sanitaires)
3. Adoption du procès-verbal du 12 mars 2020
4. Assermentations
5. Nominations statutaires
6. A/ Préavis 2020/03 – « Rapport de gestion de la municipalité » et « Rapport sur les comptes 2019 »
B/ Rapport de la commission de gestion
7. A/ Préavis 2020/04 – « Epuration Moyenne Broye (EMB) »
B/ Rapport de la commission thématique
8. A/ Préavis 2020/05 – « Arrêté d'imposition 2021 »
B/ Rapport de la commission des finances
9. A/ Préavis 2020/06 – « Demande de crédit de CHF 25'000.- pour la réfection de l'appartement du rez-de-chaussée du collège »
B/ Rapport de la commission ad hoc
10. A/ Préavis 2020/07 – « Demande de crédit de CHF 84'000.- pour le remplacement des fenêtres de la maison communale »
B/ Rapport de la commission ad hoc
11. Communications municipales
12. Divers et propositions individuelles

* * * *

RAPHAËL LANFRANCHI, Président, ouvre la séance à 20h15 en saluant la Municipalité et en souhaitant la bienvenue aux membres présents. Il remercie Jean Philippe Chappuis pour la disposition de la salle qui respecte la distance de 1,5 m entre chaque participant et demande à chacun de respecter ces consignes durant la séance. Pour rappel, le Conseil du 25 juin avait été annulé en accord avec la Municipalité en raison des restrictions « Covid-19 » difficiles à respecter et le peu de thèmes à l'ordre du jour.

1. Appel

Sur les 100 membres du Conseil général, 55 sont présents, 16 excusés. Le quorum est donc largement atteint.

2. Votation du huis clos (si la galerie devait être utilisée pour respecter les dispositions sanitaires)

Ce point est éliminé de l'ordre du jour car la place est suffisante et aucune personne externe ne s'est présentée.

3. Adoption du procès-verbal du 12 mars 2020

Décision : Le PV du 12 mars 2020 est accepté à l'unanimité.

4. Assermentations

Cinq personnes présentes demandent à être assermentées et ainsi devenir membres du Conseil. Il s'agit de :

- Hannelore Leemann
- Fanny Meyer
- Mélissa Chappuis
- Thomas Cochet
- Marine Urdieux

5. Nominations statutaires

RAPHAËL LANFRANCHI rappelle que, selon l'art. 8 et 9, chapitre 2 du règlement du Conseil actuellement en vigueur, le Président du Conseil, les deux Vice-présidents ainsi que les scrutateurs et les membres de la commission de gestion/finance doivent être réélus chaque année.

Selon le règlement, ces élections peuvent être tacites si le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir.

Président : RAPHAËL LANFRANCHI se représente à la présidence.

Décision : RAPHAËL LANFRANCHI est élu président tacitement.

Vice-président : GAËL MANIGLEY se représente également.

Décision : GAËL MANIGLEY est élu vice-président tacitement.

Pour les autres postes du bureau, RAPHAËL LANFRANCHI cite la composition actuelle :

- RAYMOND WEBER, 2^{ème} vice-président
- GARY CHERPILLOD, scrutateur
- PIERRE-ALAIN DUMAS, scrutateur
- BAYS FLORENT, scrutateur suppléant
- GAETAN PERRET, scrutateur suppléant
- BRYAN THONNEY, scrutateur suppléant
- ALEXANDRE THONNEY, scrutateur suppléant

Décision : Les membres du bureau du Conseil sont élus tacitement pour une année selon la composition proposée.

RAPHAËL LANFRANCHI explique qu'il faut également réélire les membres de la Commission de gestion et des finances. La tradition veut que le Président se retire et que le suppléant devienne membre. Sabine Nicod annonce sa démission et il s'agit donc de trouver un nouveau membre et un nouveau suppléant. Olivier Probst se propose comme membre et Fanny Meyer comme suppléante. La composition suivante est, ainsi, proposée aux membres du Conseil :

- ALAIN WERLY, président
- YANN PERRET
- MARC THONNEY
- GAËL MANIGLEY
- OLIVIER PROBST
- FANNY MEYER, suppléante

Décision : La nouvelle composition de la commission de gestion est acceptée tacitement.

6. Comptes 2019

OLIVIER HÄHNI, Syndic, remercie le boursier pour son excellent travail. L'exercice se termine avec un excédent de revenus de CHF 45'826.97 et une marge d'autofinancement en diminution par rapport à l'année précédente. La différence de 1 mio par rapport au budget s'explique en grande partie par le bouclement du préavis 2016/07 de la route du Village. Il passe ensuite la parole au boursier.

ROGER STETTLER, boursier, commente les comptes 2019 au moyen de graphiques et en passant en revue les différents comptes que chacun a reçu avec la convocation. Pour cet exercice, le total des charges se monte à CHF 3'209'019.04 et le total des revenus à CHF 3'254'843.01 d'où un excédent de CHF 45'823.97. Les emprunts se montent à CHF 3'142'500 sur un plafond d'endettement fixé à CHF 6 mio. La population au 31.12.2019 s'élevait à 614 habitants en augmentation de 3.2%.

- Administration : pour information, les chiffres présentés à l'écran sont épurés à savoir les dépenses nettes de CHF 323'592.14 et les recettes nettes de CHF 17'492.-.
- Finances : les recettes nettes sont de CHF 1'778'000.- et les charges d'intérêts et de péréquation intercommunale s'élèvent à CHF 396'510.-. Légère baisse par rapport à l'exercice précédent. L'évolution du point d'impôt communal par habitant est passé de CHF 27.93 à CHF 28.45. Celui du Canton est passé de CHF 41.90 à CHF 42.20 alors que celui du district est de CHF 24.10.
- Domaines et bâtiments : c'est un poste où les charges sont conséquentes.
- Forêts : la principale préoccupation actuelle est le bostryche et des coupes forcées sont intervenues.
- Travaux : les charges sont stables.
- Ordures ménagères : la couverture des charges est largement atteinte grâce à l'augmentation des taxes au 01.01.2019.
- Eau / Epuration : seuls 7 habitants ne sont pas raccordés à une STEP.
- Instruction publique : poste de charges uniquement. En hausse suite à l'augmentation du nombre d'élèves scolarisés à l'école publique (73 élèves).
- Police/SDIS/PCi : les charges sont de CHF 87'263.45. Le calcul est établi en fonction du nombre d'habitants d'où l'augmentation des charges.
- Sécurité sociale : le calcul est établi en fonction du nombre d'habitants et du point d'impôt qui est passé de CHF 16'600.00 à CHF 17'400.00. Les charges s'élèvent à CHF 437'824.00, en augmentation également.
- Services Industriels / eaux : charges CHF 87'204.00, produits CHF 94'293.00.

La marge d'autofinancement 2019 d'environ CHF 100'000.00 est en diminution. Cette marge devrait être de CHF 200'000.00 par année. Elle sert à financer de nouveaux projets et à rembourser les emprunts. Les produits sont principalement composés des impôts. L'endettement net par habitant de CHF 2'000.00 peut être considéré comme faible. L'intérêt passif par habitant est à CHF 57.75 contre CHF 232.70 en 2010.

ALAIN WERLY, en l'absence de la présidente de la commission de gestion **KAREN HENRY**, fait part de son rapport. La Commission de gestion s'est réunie à 3 reprises en respectant les directives de l'OFSP. La commission s'est notamment intéressée aux Esserts communaux.

Les différentes vérifications ont permis d'affirmer que les comptes sont tenus correctement et respectent les exigences en vigueur. La commission n'a pas relevé d'écart significatif entre le budget et les comptes 2019. Des pointages ont été effectués dans de nombreuses pièces et des vérifications ont été faites.

La Commission s'est penchée sur la facturation des différentes taxes liées au règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux, entré en vigueur en 2019. A ce propos, elle relève que le calcul des différentes taxes est très complexe. Après pointage de différentes factures de propriétaires fonciers, la Commission a relevé un petit nombre d'erreur sur le montant de la taxe annuelle d'entretien des canalisations d'eaux claires. Pour rappel, cette taxe est en fonction des mètres carrés bâtis cadastrés. Des incohérences ont été relevées sur certaines factures. Selon les explications fournies, il y a eu de petites erreurs de saisie dans le report des mètres carrés. S'il s'agit certes de montants minimes, la Commission invite la Municipalité à mettre en place un contrôle supplémentaire des données sur lesquelles elle s'est basée et invite également les propriétaires à être attentifs à leur facture.

La Commission a constaté avec satisfaction que la situation du compte « ordures ménagères et déchets » est moins préoccupante. L'augmentation des taxes a permis d'éviter des pertes dans ce compte qui doit s'autofinancer.

En conclusion, la commission de gestion remercie la Municipalité et le boursier pour le travail accompli et propose au Conseil général de leur donner décharge pour leur gestion ainsi que d'approuver les comptes tels que présentés.

STEVE SCHORDERET remercie la Municipalité et le boursier pour avoir suivi sa demande en mettant une copie du rapport de la fiduciaire avec la présentation des comptes.

ROGER STETTLER signale que les erreurs de saisie sur la facturation d'eau ont été corrigées et qu'il ne s'agissait que de 2 parcelles. Un pointage est actuellement en cours.

Décision : L'adoption des comptes 2019 est accepté à la majorité moins 2 abstentions.

Le rapport de gestion sur les comptes 2019 est accepté à l'unanimité.

7. Préavis 2020/04 – « Epuration Moyenne Broye (EMB)»

YVAN CHERPILLOD informe que la Municipalité et le Canton ont déjà approuvé ces statuts. Le rapport est très bien détaillé et complet.

GARY CHERPILLOD, rapporteur de la commission chargée d'étudier ce préavis, fait part de son rapport. La Commission était déjà bien informée des différentes démarches puisqu'il s'agit des mêmes membres délégués dans la commission permanente pour le SIEMV. Vulliens aura le droit à 1 suffrage et 1 délégué dans la future intercommunale. Pour rappel, notre commune est déjà raccordée sur la STEP de Lucens depuis quelques temps et le regroupement des communes semble être le moyen le plus rationnel et le moins coûteux financièrement pour nous adapter aux nouvelles normes du traitement des eaux usées, notamment le traitement de micropolluants. La commission recommande donc d'accepter ce préavis tel que présenté.

ROGER STETTLER a plusieurs remarques/questions :

- Qu'en est-il des communes de Dompierre et Henniez ?
- À son avis, la mention « du budget » manque à l'art. 25 des statuts. Sur tous les statuts des intercommunales, cette mention est notée et la commission de gestion, qui peut faire office de commission des finances, doit alors statuer également sur le budget. Il est étonnant qu'aucune commune n'ait vu ce lapsus.
- Plafond d'endettement fixé à CHF 90 mio. Les investissements totaux sont prévus à CHF 68 mio, pourquoi cette différence ?

MARKUS PIRKHEIM donne les explications suivantes :

- La discussion est toujours ouverte avec ces 2 communes. Actuellement 25 communes ont voté oui, il reste encore à Vulliens et à deux autres communes fribourgeoises de

voter. Le nombre d'habitants raccordés sera de 26'000, but atteint puisque l'EMB en prévoyait 24'000.

- La construction de CHF 52 mio s'étalera jusqu'en 2040. Les statuts sont passés entre les mains des juristes de Vaud et de Fribourg. Roger Stettler demande pourquoi l'amortissement n'est pas pris en compte. Markus Pirkheim répond que les tuyaux datant de 1976 devront aussi être remplacés en plus des 13 km qui doivent être construits. De plus, le coût de traitement des micropolluants est très difficile à estimer actuellement. Roger Stettler relève encore que sur ces statuts, les communes sont solidaires pour l'endettement.

Décision : Le préavis 2020/04 est accepté à l'unanimité.

8. Préavis 2020/05 « Arrêté d'imposition 2021 »

OLIVIER HÄHNI, Syndic, propose de conserver le taux d'imposition actuel de 76. Suite à la pandémie du Covid-19, l'UCV prévoit une diminution d'environ 10% des rentrées fiscales. Le collège de Carouge est en construction et le coût à l'élève passera à CHF 5'500.- contre CHF 4'900.- actuellement. Et pour terminer, la marge d'autofinancement qui permet à la Municipalité d'investir sans devoir emprunter, a sensiblement diminué.

ALAIN WERLY, en l'absence de la présidente de la Commission des finances, fait part de la lecture du rapport. Au vu du climat d'incertitude lié au Covid-19, La Commission estime raisonnable de maintenir ce taux et propose d'accepter l'arrêté d'imposition 2021.

Décision : le préavis 2020/05 est accepté à la majorité avec 1 abstention.

9. Préavis 2020/06 « Demande de crédit de CHF 25'000.- pour la réfection de l'appartement du rez-de-chaussée du collège »

LOIC BARDET, rappelle qu'au budget 2020, CHF 20'000.- avaient été prévus pour la rénovation de cet appartement. Ce montant n'étant pas suffisant pour une rénovation complète, ce préavis de CHF 25'000.- a dû être proposé. Cet appartement n'ayant jamais été rénové depuis 23 ans, les sols et la peinture des murs nécessitent un rafraîchissement. La durée des travaux est prévue sur 3 semaines d'où la location d'un container pour les meubles de la locataire qui a accepté de quitter provisoirement l'appartement. Lors de sa visite, la Commission a constaté que la dépose des radiateurs pour faciliter la peinture avait été oubliée lors de la rédaction du préavis. Finalement ces travaux seront également faits et leur coût sera imputé sur le point « divers et imprévus ».

GILBERT THONNEY, rapporteur de la commission chargée d'étudier ce dossier, recommande d'accepter ce préavis en précisant que rien n'avait été prévu pour ôter les radiateurs afin de refaire les murs derrière ceux-ci.

Décision : Le préavis 2020/06 est accepté à l'unanimité.

10. Préavis 2020/07 – « Demande de crédit de CHF 84'000.- pour le remplacement des fenêtres de la maison communale »

LOIC BARDET rappelle qu'à la construction de la maison communale, la Commune avait bénéficié d'un soutien de Canton. Les appartements d'origine bénéficiaient d'une subvention du Canton pour les loyers avec, en contrepartie, la mise en place d'un fonds de régulation et un suivi par le service du logement pour la fixation des loyers et du choix du locataire. Ce fonds de régulation peut être utilisé pour un certain nombre de travaux dans le but d'apporter des améliorations aux locataires. Cependant, le Canton oblige la Commune à renflouer ce fonds chaque année d'où un solde à fin 2019 de CHF 61'591.-. Une demande pour être libéré du service du logement est en cours mais comme le fonds de régulation présente un solde trop important, la Commune continue d'être soumise au service du logement. Ce sont les raisons

pour lesquelles, la Municipalité a décidé de faire les travaux d'un coup afin de diminuer en partie ce fonds de régulation.

CECILE ROY, rapporteuse de la commission chargée d'étudier ce dossier recommande d'accepter ce préavis en précisant que le financement est assuré en partie par le fonds de réserve/régulation et en partie par le fonds de rénovation de la maison communale.

Décision : Le préavis 2020/07 est accepté à l'unanimité.

11. Communications Municipales

Loïc BARDET

Remercie l'assemblée d'avoir accepté les deux préavis et précise encore qu'un mois de loyer a été offert à la locataire.

Grande Salle : les volets, l'extérieur des fenêtres et les portes ont été repeintes.

Inondations : avec le gros orage de dimanche passé, le battoir a de nouveau été inondé. A la maison communale, grâce aux travaux, aucune inondation n'est à noter. Cependant, à l'annexe du collège, les infiltrations d'eaux restent un problème lors de chaque pluie.

Protection civile : un changement important aura lieu en 2021 avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la PC. La limite obligatoire d'incorporation passera de 40 ans à 30 ans. Cela représenterait pour le district une diminution de la moitié des incorporés. Une discussion au canton est en cours pour répartir les régions en 4 au lieu des 10 régions actuelles. L'actuelle, Broye-Vully est la moins chère par habitant. A voir à quelle région, la Commune serait attribuée.

SDIS : le budget 2021 prévoit un coût par habitant de CHF 32.-, augmentation due à la construction de la nouvelle caserne à Oron.

Places de parc communales : pour rappel, ne sont pas à bien plaisir.

STEVE SCHORDERET demande si un nouveau projet est prévu pour le couvert de la grande-salle. Réponse : ce projet est mis en suspens pour l'instant. Tant que la situation financière liée au coronavirus n'est pas stabilisée, la Municipalité ne veut pas engager des frais supplémentaires. La structure provisoire a été renforcée afin de la maintenir une année supplémentaire.

FLORENT BAYS demande qui est responsable en cas d'accident ? Réponse : la Commune.

JEAN MAURICE HENZER

Constructions/PAC : l'avant-projet est toujours dans les mains du canton. Lors d'une réunion, il apparaît que le canton a des divergences par rapport au projet initial.

Déchetterie : à la suite du refus du projet par le conseil, la procédure a été reprise depuis le départ sur le lieu de l'ancienne STEP. Les démarches suivantes ont été entreprises :

- Location de la parcelle voisine auprès du propriétaire : réponse oui
- Association avec la commune de Vucherens : réponse oui
- Location de 99 ans du site auprès du SIEMV : réponse oui
- Demande au canton avec ces nouvelles données : réponse non. Un changement d'affectation n'est pas en ligne de compte et il est exclu de transformer une surface SDA (surface d'assolement) en zone d'utilité publique.

NICOLAS KÜFFER demande quelle est la nouvelle affection proposée pour cette zone dans le nouveau PAC (plan d'aménagement communal) proposé au canton ? Pas de réponse concrète apportée par le municipal. M. Henzer ajoute que le dézonage est impossible et la parcelle voisine restera en zone agricole. Il n'est vraisemblablement pas possible de mettre cette zone en utilité publique car le canton refuse cette option. La surface de la STAP est trop petite pour une déchetterie et utiliser la parcelle voisine qui est en zone agricole n'est pas possible. La STAP est tolérée car c'est une station de pompage présente depuis longtemps. L'affection des zones est actuellement discutée en Municipalité et mettre une partie de SDA en utilité publique reste impossible puisque le canton le refuse.

Une longue discussion animée s'ensuit, mais la Municipalité n'apporte pas de réponse claire à la question de M. Küffer. Le sujet, n'étant pas à l'ordre du jour, est alors clos.

Caisson du chemin forestier : une dénonciation a été faite au canton avec pour résultat une visite sur place du responsable de la DGE (direction générale de l'environnement), qui a constaté un dépôt illégal de déchets. En effet, ce genre de matériaux n'est pas autorisé car la granulométrie n'est pas respectée. La Municipalité a fermé le chemin forestier en construction avec effet immédiat et y interdit tout dépôt jusqu'à nouvel avis. Un tout-ménage a été distribué dans ce sens. Des sondages sur le chemin pourraient avoir lieu avec le risque qu'il soit démonté. La DGE a aussi constaté que la commune avait un coin « feu ». Si celui-ci devait être interdit, la Commune devrait mettre à disposition une benne pour les branches.

RENE MEYER demande si la Commune était au courant de ce problème de granulométrie ? Réponse : oui selon les conditions posées par le Canton à la mise à l'enquête de l'époque. Le problème réside sur le type de déchet entreposé et pas sur le caissonnage du chemin.

YVAN CHERPILLOD

Remercie l'assemblée d'avoir accepté le préavis 2020/04.

Eaux : la source de la Tuayre est toujours fermée en raison de l'épisode chlorothalonil. Celle du Crottet a suffisamment alimenté la commune durant l'été mais il a fallu avoir recours à l'AIEJ par la suite. Une nouvelle campagne d'analyse aura lieu en octobre qui sera faite par un laboratoire de Lausanne. L'office fédéral de l'environnement va certainement prolonger le délai des 2 ans pour la mise en conformité des valeurs en chlorothalonil.

Forêts : un seul martelage de 60 m³ pour du bois de feu a été effectué au lieu des 750 m³ possibles car 400 m³ ont dû être exploités d'urgence cet été pour enrayer le bostryche. Les pointes de sapins atteints par le bostryche ont été déchiquetées et réduites en copeaux. Le tas de copeaux se trouve près du refuge de l'Arrêt et est à disposition. La coupe de 130 m³ prévue initialement en 2019 aura lieu à l'Arrêt cet automne.

STÉPHANE THONNEY

Eclairage public : les travaux sont terminés. Le chemin « Champ du Clos » est maintenant raccordé au compteur de la grande salle. Les ampoules défectueuses ont toutes été changées.

Cimetière : la désaffection des tombes a été réalisée ce printemps. La conduite d'eau potable a dû être remplacée.

FLORENT BAYS demande si, pour l'éclairage public, les ampoules sont en LED et s'il est prévu de l'éteindre pendant la nuit ? Réponse : l'éclairage LED est directement installé sur les nouvelles installations. En revanche pour le remplacement des ampoules, cela est trop onéreux et l'éclairage public bénéficie d'un forfait. Pour éteindre l'éclairage durant la nuit, c'est irréalisable pour le moment car il y a trop de points d'allumage (5 à 6) dans la commune. Florent Bays souhaite que ce dernier point soit étudié à l'avenir.

OLIVIER HÄHN,

Remercie l'assemblée d'avoir adopté les comptes 2019.

ASIJ :

- Collège de Carrouge Gustave Roud : la cérémonie de la 1^{ère} pierre a eu lieu et la fin des travaux est prévue pour la rentrée 2022.
- Raffort : les travaux de rénovation prévus dans la verrière de la cuisine ainsi qu'aux travaux manuels ont été réalisés.

Administration : le poste de boursier a été repourvu et c'est Denis Klotz qui a été nommé et qui entrera en fonction le 1^{er} octobre 2020. Jean Philippe Chappuis sera en arrêt de travail cet hiver pour une opération du genou. Son remplacement sera assuré par Steeve Morel dès le 16.11.2020.

Radar : le radar éducatif a été mis en place cet été. Plusieurs contrôles radar ont eu lieu par la police au cours de cette année à différentes heures avec le passage de plus de 312 véhicules pour une seule dénonciation. En ce qui concerne le radar éducatif, les statistiques du côté du Borgeau et au centre du village ont permis de constater qu'un véhicule passe à 100 km/h entre minuit et 6 heures du matin et des véhicules sont aussi à plus de 70 km/h ! Le but n'est pas de faire de la répression mais tout est noté avec les statistiques.

Règlement de police : est en cours de révision et sera présenté au conseil de décembre.

Elections communales 2021 : le dépôt des listes est en janvier. Les municipaux sortants seront annoncés au prochain conseil de décembre.

JONATHAN DERAY remercie pour la mise en place du radar éducatif. C'est trop appréciable mais il serait aussi intéressant de le mettre dans l'autre sens en sortant du village. Il invite la police à mettre le radar près du panneau 50 km/h. Il confirme également le passage régulier d'un véhicule à haute vitesse durant la nuit.

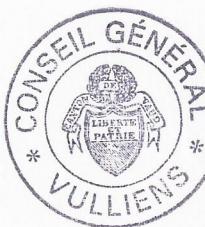
Divers et propositions individuelles

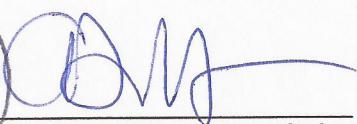
FLORENT BAYS : cette année, beaucoup de manifestations ont été annulées à cause du Covid-19. Le concours théâtral FJVC auquel la Jeunesse participe, aura lieu à Moudon le 15 novembre prochain. La Jeunesse prévoit tout de même d'organiser les soirées théâtrales les 20-21 et 27 novembre sous une forme encore à discuter selon l'évolution des règles sanitaires.

En guise de conclusion, RAPHAËL LANFRANCHI souhaite une excellente fin de soirée à chacun, rappelle les règles sanitaires en vigueur et donne rendez-vous à tous pour le Conseil du 4 décembre 2020.

La séance se termine à 22h30.


RAPHAËL LANFRANCHI, Président




CAROLINE DUTOIT, secrétaire